

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1655

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 1041 de Mme Dubost

ARTICLE 4

Supprimer la seconde phrase quarante-quatrième alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.